

**DEC120675INSU**

**Portant nomination de plein droit de M. Gilles PINAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes et nommant M. Gilles Pinay directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'arrêté ministériel de nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de directeur de l'Observatoire des sciences de l'Université de l'université de Rennes ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilles PINAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de plein droit de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er janvier 2012 pour la durée du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand



DEC 113084 INSMI

*Décision portant nomination de Monsieur COQUEL Frédéric en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur COQUEL Frédéric, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec l'industrie.

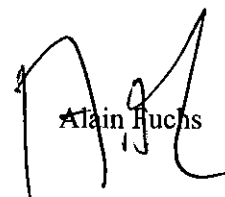
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur COQUEL Frédéric demeure affecté au CMAP – UMR 7641 à Palaiseau.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur COQUEL Frédéric percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Nord et Ouest.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012

  
Alain Fuchs



DEC 113083 INSMI

*Décision portant nomination de Monsieur GOUBET Olivier en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur GOUBET Olivier, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les alliances.

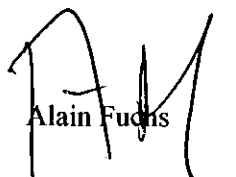
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GOUBET Olivier demeure affecté au LAMFA – UMR 7352 à Amiens.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur GOUBET Olivier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord – Pas de Calais et Picardie.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012

  
Alain Fuchs



DEC 113085 INSMI

*Décision portant nomination de Monsieur BESSE Philippe en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur BESSE Philippe, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des interactions maths/biologie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BESSE Philippe demeure affecté l'IMT – UMR 5219 à Toulouse.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur BESSE Philippe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi Pyrénées.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 / 02 / 2012

  
Alain Fuchs



DEC 113086 INSMI

*Décision portant nomination de Madame JANVRESSE Elise en qualité de chargée de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame JANVRESSE Elise, chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame JANVRESSE Elise demeure affectée au LMRS – UMR 6139 à Rouen.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, Madame JANVRESSE Elise percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012

  
Alain Fuchs